

**MAIRIE DE MONS BOUBERT**  
**80210 MONS BOUBERT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN**  
**DATE DU 7 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le sept Juillet, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : Mrs DELAHAYE Emmanuel, ROUSSEL Jacques, Mrs GRISEL Laurent, PETIT Sylvain, DELATTRE Guillaume, TESTU Jean-Marie, PETIT Jacques, TORON Eric, HAUSSOULIER Frédéric Mmes FRANCOIS Christiane, LOUCHART Francine, BLONDIN Rose-Marie.

Etaient absents : M TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, excusé ; M MARCANT Christian, excusé ; Mme POIRET Fanny, excusée ;

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

**. PRIME CONSTRUCTION :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30/09/2010 décidant de verser la prime à la construction de 229 € à tout propriétaire d'une construction neuve qui servira au titre de sa résidence principale ou qu'il louera à un tiers au titre de sa résidence principale.

Monsieur le Maire présente la demande de prime construction de M et Mme FRETE Guy qui ont obtenu leur certificat de conformité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la prime construction de 229 € à M et Mme FRETE Guy pour leur maison Rue du Bois.

**. ALLOCATION TRANSPORT SCOLAIRE 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 avril 2008, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de verser une allocation transport scolaire de 76 € aux élèves de plus de 16 ans poursuivant leurs études après le bac et aux jeunes devant payer des frais de transport scolaire car ils ne vont ni à Friville ni à Abbeville. Cette aide sera versée sur présentation de factures ou d'une attestation sur l'honneur et d'un certificat de scolarité.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues :

- Melles HEBERT Juliette, FOURNIER Juliette, JOLY Chloé, JOLY Margaux, Mrs TILLETTE D'ACHEUX Corentin, DEROEUX Alexandre, GRISEL Jean, BOURGEOIS Romain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le paiement de cette allocation scolaire de 76 € à ces jeunes.

**. REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR RESEAU EDF :**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- que la redevance due au titre de 2016 soit fixée au taux maximum soit 197 € ;

#### **. SUBVENTION TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet « Installer des sanitaires adaptés aux PMR, à la Mairie » pour un montant de travaux estimé à 1 205.07 € HT correspondant au devis présenté par l'entreprise Ets TILLETTE D'ACHEUX Frédéric de 1 205.07 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIPL et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIPL : 50 % du montant HT des travaux soit la somme de 602 € selon la décision arrêtée par le Comité Régional de programmation et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)
- Subvention Etat DETR : 35 % du montant HT des travaux soit la somme de 427.77 €. Sollicité le 01/02/16. Réponse en attente
- Subvention Conseil Départemental : 0
- Subvention Travaux d'intérêt Local : 0

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont Tva)

- Fonds propres : 416.31 €

#### **. SUBVENTION PARLEMENTAIRE 2016 ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'AVESNE :**

Monsieur le Maire présente le devis de la FDE pour les Travaux éclairage public Place de l'Avesne : 56 431.33 € TTC Soit PART COMMUNALE **38 394.73 €**

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Montant des travaux estimé à	38 394.73 €
Subvention Parlementaire accepté le 03/06/16 :	2 600.00 €
Part communale	35 794.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces travaux pour un montant total 38 394.73 € HT selon le plan de financement ci-dessus.

#### **. SUVENTIONS MANEGIENS :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête comme suit le montant des subventions allouées à l'occasion de la fête locale 2016 pour l'installation d'auto skooter et manège :

- 400 € à Mme DECOBECQ Karine pour les autoskooters
- 304.90 € pour le manège à M VANNOORENBERGHE Yann

Les crédits nécessaires seront imputés au compte 6232 du budget 2016.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier des élèves du cycle 3 de l'école Notre Dame de St Valéry remerciant la Commune pour la subvention versée aux familles des enfants concernés par le voyage à la neige.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M Emmanuel MAQUET, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard disant qu'il prend en compte notre demande d'intégration au périmètre du Grand Site et que ses services nous recontacteront pour préparer notre argumentaire.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que les journées du patrimoine sur la Commune auront lieu le dimanche 18 septembre de 14 H à 18 H 00, il demande à chacun de bien vouloir compléter le planning de présence.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la gendarmerie nous demandant si l'on souhaite signer la convention « participation citoyenne ». Si le Conseil Municipal y est favorable, il faut réunir les habitants pour obtenir leur avis. En cas d'avis favorable, une convention sera signée et 5 habitants seront nommés référents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature de la convention. La gendarmerie sera contactée pour confirmer d'une date de réunion avec les habitants.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de centre du courrier de Friville nous avisant que la batterie cidex implantée au N° 6 Rue Tout L'y Branle a été vandalisée, 3 portes de boîtes aux lettres ont été détruites lors de l'enterrement d'une vie de garçon. Si de tels faits se renouvelaient, la Poste déposerait une plainte en gendarmerie.

. Monsieur le Maire évoque que Melle Dufossé Ophélie recherche un logement plus grand avec une cour. Ils ont un préavis de 3 mois dans le logement communal. Des travaux seront probablement à faire dans ce logement.

. M PETIT Sylvain signale une fuite de toit au local pompiers.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a vu avec la Communauté de Communes pour réaliser des travaux d'assainissement pluvial et de voirie Rue Tout l'y Branle et Rue Chouôt Têtu. Cela sera étudié et chiffré.

. M TORON Eric signale un trou de voirie Rue du Puits.

. M GRISEL Laurent signale que le clin et la porte de la mairie seront à traiter. Cela sera vu en septembre.

. M DELATTRE Guillaume signale qu'il n'y a pas eu d'éclairage public pour la fête locale. Cela sera revu pour l'an prochain.

Monsieur le Maire félicite le comité des fêtes et les associations pour l'organisation de la fête locale.

. M PETIT Sylvain signale un capot de lampe de rue ouvert Rue Jeanne Simon. Il relèvera le N° de la lampe pour solliciter la réparation.

. M PETIT Sylvain demande de continuer le nettoyage des voyettes.

. Mme LOUCHART Francine signale que les gendarmes ont remis le permis piéton aux élèves de l'école de Mons Boubert.

. M PETIT Sylvain signale haie à couper. Un mot sera distribué dans les boîtes mais on ne peut pas obliger les riverains à couper leur haie avant le 31 Juillet.

. Monsieur le Maire signale que les 2 autres containers enterrés seront installés d'ici la fin de l'année.

. Mme LOUCHART signale que le ramassage des ordures ménagères sera effectué moins souvent que celui des recyclables surement à compter de 2017.

. Mme FRANCOIS Christiane a assisté à une réunion sur les centres de loisirs et avise l'assemblée qu'à la rentrée les parents seront conviés lors de la réunion de rentrée scolaire, à découvrir les activités qui seront organisées aux TAP de l'école et à rencontrer les animateurs.